



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 février 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-143

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 JANVIER 2009 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 janvier 2009 et de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-144*

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-821 AFIN D'AUGMENTER L'AIDE FINANCIÈRE DU PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES - COOPÉRATIVE D'HABITATION LA HAUTE-RIVE D'AYLMER - PROGRAMME ACCÈSLOGIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà confirmé par la résolution numéro CM-2007-665 adoptée le 19 juin 2007, une aide financière de 684 180 \$ pour la réalisation d'un projet de 47 unités d'habitation devant se réaliser par la Coopérative d'habitation La Haute-Rive d'Aylmer sur un terrain situé sur le chemin Eardley;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme développeur a soumis une demande pour ajuster l'aide financière afin de faire augmenter la contribution municipale à la hauteur du 15 % requis par la Société d'habitation du Québec, associée aux coûts de construction en 2008-2009;

CONSIDÉRANT QU'avec l'adoption du guide de gestion du fonds du logement social, en vertu de la résolution numéro CM-2008-439 en date du 22 avril 2008, la Ville de Gatineau reconnaît que des ajustements sont requis à certains projets pour confirmer une contribution municipale conforme au montant prévu pour l'obtention de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation a convenu, lors de la séance régulière du 18 juin 2008, de recommander l'ajustement financier en y associant une contribution équivalente à 15 % du coût du projet, soit 890 967 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de confirmer une augmentation de la contribution financière pour la réalisation de ce projet en majorant la contribution de 684 180 \$ par un montant de 206 787 \$ qui représentera dorénavant une contribution totale de 890 967 \$;
- de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer, pour une période de cinq ans, les 23 suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 890 967 \$ à l'organisme Coopérative d'habitation La Haute-Rive d'Aylmer, à l'attention de madame Claudette Roy-Lajoie, 178, boulevard Gréber, suite 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-521000-962 Office municipal d'habitation de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63212-972-55107	684 180 \$	Coopérative d'habitation La Haute-Rive d'Aylmer
Règlement d'emprunt numéro 495-2008	206 787 \$	Coopérative d'habitation La Haute-Rive d'Aylmer

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-821 en date du 6 juin 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-665 en date du 19 juin 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-145

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - MODIFICATION D'UN NOM DE RUE EXISTANTE NON OUVERTE - PROJET RÉSIDENTIEL LAROSE I - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville de Gatineau et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville d'Aylmer a adopté, le 1^{er} avril 1974, la résolution numéro 128-74 décrétant la dénomination de rues et numéros de lots pour le projet Jardins Lavigne à l'époque et dont une partie est maintenant connue sous Projet Larose I;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 128-74 attribuait le nom « avenue des Rosiers » formée par les lots 13-21, 13-22 et 14-10 au cadastre du Village d'Aylmer et que ces lots seront remplacés par le lot 14-329 (n.o) sous le nom « rue des Framboisiers »;

CONSIDÉRANT QUE les lots précités ont été remplacés dans le cadre du dépôt du plan de cadastre et l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale et de la nouvelle trame de rue, en vertu de la résolution numéro CM-2008-1177 adoptée le 18 novembre 2008, et que, conséquemment, il y a lieu de modifier la résolution numéro 128-74 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la modification de la désignation actuelle du nom de la rue déjà nommée pour le secteur d'Aylmer :

Changement de nom de rue et de numéros de lot :

<u>Numéros de lot</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Ancien nom de rue</u>
13-21, 13-22 et 14-10	Village d'Aylmer	Avenue des Rosiers
		<u>Nouveau nom de rue</u>
14-329 (n.o.)		rue des Framboisiers

La résolution numéro 128-74 est modifiée afin de remplacer la dénomination « avenue des Rosiers » par la dénomination « rue des Framboisiers » et de remplacer les lots 13-21, 13-22 et 14-10 qui ont comme dénomination « avenue des Rosiers » par le lot 14-329 (n.o), « rue des Framboisiers ».

Adoptée

CE-2009-146

SOUSSION 2008 SP 268 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux de réfections de rues en 2009 au montant total de 299 118,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 novembre 2008, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

La firme Dessau inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

De plus, la firme Dessau inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90002-021-70404	285 868,75 \$	Honoraires professionnels - Routier, et égout aqueduc - Réfection du réseau routier 2009
04-13493	13 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-90002-020	875 \$		Honoraires professionnels - Routier et égout aqueduc - Aménagement du réseau routier
18-90002-021		875 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout et aqueduc - Réfection du réseau routier 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-147

REJET DE LA SOUMISSION - APPEL D'OFFRES 2008 SP 089 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - STATION DE SURPRESSION DES GRIVES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a lancé un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Station de surpression des Grives »;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue aux date et heure prévues;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par GÉNIVAR au montant de 161 208,08 \$, incluant les taxes, représente près de trois fois le montant des honoraires estimés pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du budget municipal 2009 par le conseil, ce dernier prévoit le raccordement des boulevards des Grives et des Allumettières ainsi que la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes au dessus du boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE le projet de raccordement des boulevards des Grives et des Allumettières permettra de réaliser les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du boulevard des Grives et, par le fait même, permettra d'éliminer la nécessité de construire la station de surpression des Grives;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2008 SP 089.

Adoptée

CE-2009-148

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE TRONÇON DE LA RUE LAURIER, ENTRE LES RUES LAVAL ET EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-422 adoptée le 16 mai 2006, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec pour construire un tronçon de la Route Verte sur la rue Laurier, entre les rues Laval et Eddy ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-194 adoptée le 13 février 2008, a demandé au ministère des Transports de reporter au 31 mars 2009 l'échéance des travaux de construction pour ce tronçon de la Route Verte ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction de ce tronçon de la Route Verte ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de construction d'un tronçon de la route verte sur la rue Laurier, entre les rues Laval et Eddy, ont été effectués pour un coût réel de 189 915,88 \$, incluant les taxes, qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention, au montant total de 35 000 \$, net de ristourne.

La Section de la comptabilité du Service des finances est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec, la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville d'un montant de 35 000 \$ pour les travaux de construction de la Route Verte sur la rue Laurier, entre les rues Laval et Eddy.

Adoptée

CE-2009-149

APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'INTÉGRATION DES CONTRÔLES POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - 152 511,29 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1016 en date du 5 juillet 2006, mandatait la firme Industro-Tech. inc. pour un montant de 1 945 708,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de modernisation et d'intégration des contrôles pour les usines de filtration et d'épuration des eaux usées ainsi que certaines stations de surpression et de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir suivantes ont déjà été approuvées pour des travaux supplémentaires pour un montant de 89 274,97 \$, incluant les taxes :

Délégations de pouvoir	Montants des avis de changement incluant les taxes
69642	38 463,00 \$
69801	855,00 \$
71609	33 476,37 \$
71867	16 480,60 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers recommande les avis de changement suivants pour un montant supplémentaire de 63 236,32 \$, incluant les taxes :

- EPG-002 au montant de 44 795,09 \$ pour le matériel et la main d'œuvre requis pour installer dans les automates des cartes et les équipements requis pour qu'il soit possible d'enlever totalement les cartes Opto – 22 et les accessoires pour la section des centrifugeuses de l'usine du secteur de Gatineau;

- EPG-003 au montant de 18 441,23 \$ pour le matériel et la main-d'œuvre requis pour installer dans les automates des cartes et les équipements requis pour qu'il soit possible d'enlever totalement les cartes Opto – 22 et les accessoires pour la section du récupérateur de chaleur de l'usine du secteur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avis de changement déjà autorisés pour un montant de 89 274,97 \$, incluant les taxes, et approuve les avis de changement numéro EPG-002 et EPG-003 pour un montant total de 63 236,32 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation et d'intégration des contrôles pour l'usine d'épuration des eaux usées sur le territoire de la ville de Gatineau pour un montant de 152 511,29 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30343-005-70402	60 435,15 \$	Usines de traitement d'eau potable et usées - Usine d'eau usée de Gatineau
04-13493	2 801,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-150

SOUSSION 2008 SP 174 - SERVICES PROFESSIONNELS - INSTALLATION D'UNE 5^e POMPE À LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédé, en structure, en mécanique de bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automation-contrôle-instrumentation et en génie civil afin de réaliser le projet d'achat et d'installation d'une cinquième pompe de relèvement des eaux usées à la station d'épuration située au 858A, rue Notre-Dame, le tout selon les prix forfaitaires et le tarif horaire soumis inscrits à l'offre de services pour un montant approximatif de 164 797,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 janvier 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30454-001-70403	157 497,50 \$	Rénovation de la station d'épuration - Honoraires professionnels - Plans et devis
04-13493	7 300,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-151

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-52 - 223 815,84 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-52 d'un montant de 223 815,84 \$ pour la période du 27 décembre 2008 au 2 janvier 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-152

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-01 - 92 582,51 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 d'un montant de 92 582,51 \$ pour la période du 1^{er} au 7 janvier 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-153

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-02 - 262 795,05 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-02 d'un montant de 262 795,05 \$ pour la période du 8 au 14 janvier 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-154

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-03 - 514 283,80 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-03 d'un montant de 514 283,80 \$ pour la période du 15 au 21 janvier 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-155

SOUSSION 2009 SI 026 - NORTRAX CANADA - REMPLACEMENT DE CHENILLES SUR PELLE JOHN DEERE - 27 987,36 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nortrax Canada, 189, chemin Cardevco, Carp, Ontario, K0A 1L0 pour le remplacement de chenilles sur une pelle de marque John Deere au montant de 27 987,36 \$, incluant les taxes, le tout selon les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49810-541-70406	26 747,61 \$	Environnement - Atelier mécanique - Entretien de matériel roulant et équipements
04-13493	1 239,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-156

SOUSSION 2009 SI 025 - SERVICE DE PNEUS LAVOIE OUTAOUAIS - ACHAT DE PNEUS POUR CHARGEUR SUR ROUES - 49 250,52 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service de pneus Lavoie Outaouais, 266, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B3 pour la fourniture et l'installation de quatre pneus remplis de mousse pour un chargeur sur roues pour un montant de 49 250,52 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49810-647-70407	47 068,88 \$	Environnement - Atelier mécanique - Pneus
04-13493	2 181,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-157

SOUSSION 2008 SI 312 - LOCATION HEWITT INC. - LOCATION DE CINQ TRACTEURS SUR CHENILLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 42 441 \$

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a lancé le 15 décembre 2008, un appel d'offres pour la location de cinq tracteurs sur chenilles avec équipements pour le déblaiement des trottoirs;

CONSIDÉRANT QU'initialement, la période de location devait être d'un mois et que le coût de la location ne nécessitait pas de résolution, le montant étant inférieur à 25 000 \$, approuvée par la délégation de pouvoir 73476;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'accumulation considérable de neige et afin de maintenir nos exigences dans le déblaiement des trottoirs, il est impératif de prolonger la location des tracteurs ci-dessus mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait la possibilité de prolonger la location des tracteurs sur la base des prix unitaires mensuels soumis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à émettre une commande à la firme Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location de cinq tracteurs sur chenilles avec équipements de déneigement pour une période additionnelle de deux mois, sur la base des prix unitaires mensuels apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total de 42 441 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés en date du 6 janvier 2009, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-70408	40 561 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme - Machinerie
04-13493	1 880 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-158*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-554

CESSION D'UN TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais prévoit construire en 2009 une nouvelle école primaire dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'elle ne possède pas de terrain approprié pour recevoir cette construction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville deviendra prochainement propriétaire d'un terrain à des fins de parc qui répond aux exigences de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à céder à la Commission scolaire, moyennant certaines conditions, une partie du terrain cédé à titre de parc par Brigil construction ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole a été soumis à la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais et fait actuellement l'objet d'une analyse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de céder à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, dès que la Ville de Gatineau sera propriétaire du lot 587, rang 3, au cadastre du Canton de Hull, une partie du terrain ayant une superficie approximative de 13 091 m² et identifié au plan à l'annexe I comme étant la parcelle A2.

Cette cession est conditionnelle au respect des conditions fixées au protocole d'entente à l'annexe II de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente en annexe.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-159*

FONDS DE SOUTIEN - MANQUE PAS TA CHANCE! - SOUTIEN AUX PROJETS DES ADOLESCENTS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 2 250 \$ - PROJET PILOTE DE COMPOSTAGE, ATELIERS DE DANSE, PIÈCE DE THÉÂTRE « MEURTRE À L'ANGLAISE » ET PROJET DE MASCOTTE DES COUGUARS

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action 2008, la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives de jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, lors de ses réunions du 18 octobre et du 6 décembre 2008, a pris connaissance des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE selon la recommandation de la Commission jeunesse, ce comité recommande au conseil de verser une subvention au montant de 2 250 \$ aux organismes parrains des projets « Projet pilote de compostage », « Ateliers de danse », « Meurtre à l'anglaise » et « Mascotte des Couguars ».

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques totalisant 2 250 \$, dont 500 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière, 250 \$ à La Pointe aux jeunes, 500 \$ à l'école secondaire de l'Île et 1 000 \$ à la polyvalente Le Carrefour pour donner suite à la présente, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-971	2 250 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-160

SOUSSION 2008 SI 173 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉSEAU MUSÉAL - CONCEPTS D'INTERPRÉTATION, CONSOLIDATION DES OPÉRATIONS ET PLAN DE MISE EN OEUVRE - DIVISION DE L'ANIMATION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cultura bureau d'études inc. pour les services professionnels en muséologie dans le but d'élaborer les concepts d'interprétation et d'utilisation ainsi que de consolider les opérations muséales en découlant afin de développer le plan et les outils de mise en œuvre de l'axe patrimoine de son réseau muséal pour un montant de 84 656,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 décembre 2008, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2008-1772 en date du 17 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72310-419-70401	80 906,25 \$	Réseau muséal - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-161*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS, PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS, PROGRAMME DE SOUTIEN AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR, PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE ET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES - 225 925 \$

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de sa réunion du 21 janvier 2009, a pris connaissance des rapports d'analyse du programme de soutien aux projets particuliers, du programme de soutien aux événements, du programme de soutien aux clubs de l'âge d'or, du programme de soutien au développement de l'excellence et du programme de soutien aux grands partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 225 925 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Programme de soutien aux événements

Adojeune	3 000 \$
Adojeune	1 500 \$
Adojeune	1 500 \$
Relais des jeunes gatinois	1 500 \$
Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais	3 000 \$
AGAP	3 000 \$
Comité de vie de quartier le Moulin-des-Pionniers	480 \$
Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais	500 \$
Club l'anneau d'or	250 \$
Maison de la famille	1 500 \$
Club Âge d'or St-Grégoire	300 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers	1 500 \$
Télévision communautaire	1 500 \$
Soupe populaire de Hull	780 \$
Maison de l'amitié	315 \$
Amicale des philatélistes de l'Outaouais	715 \$
Maison de l'amitié	510 \$
Collectif régional de lutte à l'itinérance Outaouais	230 \$
Centre communautaire portugais Les amis unis	480 \$
Association des résidents du Plateau	620 \$
Maison d'accueil Mutchmore	200 \$

Comité Fête de la pêche – Outaouais	3 000 \$
Club des ornithologues de l’Outaouais	1 500 \$
Centre Entre-Nous	700 \$
Association des résidents du Parc Champlain	655 \$
Club de badminton d’Aylmer	670 \$
Association des résidents Lakeview	750 \$
Groupe communautaire Deschênes	900 \$
TOTAL :	<u>31 555 \$</u>

Programme de soutien aux projets particuliers

Adojeune	10 000 \$
Relais des jeunes Gatinois	15 000 \$
Adojeune	1 360 \$
Saga jeunesse	4 700 \$
CDC Rond Point	11 500 \$
M-Ado Jeunes	9 500 \$
Les renards blancs	5 000 \$
Association des résidents du Plateau	8 050 \$
Club des ornithologues de l’Outaouais	4 800 \$
Comité réseau sur la qualité de vie	2 000 \$
Comité des partenaires du Village	15 000 \$
Groupe communautaire Deschênes	4 800 \$
Association des résidents Lakeview	1 000 \$
Volleyball Outaouais	8 310 \$
TOTAL :	<u>101 020 \$</u>

Programme de soutien aux grands partenaires

Corporation des loisirs de M-A. inc.	27 250 \$
TOTAL :	<u>27 250 \$</u>

Programme de soutien au développement de l’excellence

Baseball Québec Outaouais (BQO)	3 000 \$
Association de ringuette de Gatineau	3 000 \$
Club Skinouk	3 000 \$
Club Skinouk	1 500 \$
Club espoir de triathlon de Gatineau	3 000 \$
Gymélites gymnastique et trampoline	3 000 \$
Les Dragons Rouges Outaouais	3 000 \$
Club de gymnastique d’Aylmer	3 000 \$
Club Aqua-Polo inc.	3 000 \$
Club Aqua-Polo inc.	3 000 \$
Gatineau synchro	1 000 \$
Gatineau synchro	3 000 \$
TOTAL :	<u>32 500 \$</u>

Programme de soutien aux clubs de l’âge d’or

Le club d’âge d’or de Templeton inc.	1 000 \$
L’Escale Saint-Rosaire	1 000 \$
Âge d’or Sainte-Maria-Goretti de Gatineau inc.	1 000 \$
Club des aînés de Saint-René	1 000 \$
Les amis du soleil	1 000 \$
Club d’âge d’or Saint-Jean-Bréboeuf	1 000 \$
Chevalier de l’âge d’or de Gatineau	600 \$
Club l’anneau d’or	600 \$
Club d’âge d’or St-Mathieu	600 \$

Club d'âge d'or de Templeton	1 000 \$
Club d'âge d'or 50 Le Baron	600 \$
Centre Arc-en-ciel	600 \$
Club d'âge d'or de Limbour	600 \$
Les aînés du fil d'argent	600 \$
Club d'âge d'or les aînées de Riviera	1 000 \$
Club Chaudière	600 \$
Les amis et amies de St-François de Sales inc.	1 000 \$
English friendship Club of Gatineau	1 000 \$
Amicale Laurent-Groulx	600 \$
Association des loisirs entre nous	600 \$
Association des retraités de la résidence Frontenac	600 \$
Cartes Sainte-Bernadette	1 000 \$
Cartes Saint-Rédempteur	600 \$
Club du sourire Notre-Dame-de-la-Guadeloupe	600 \$
Club d'âge d'or Renaissance de Hull	600 \$
Club d'âge d'or de la paroisse St-Pierre-Chanel	1 000 \$
Diamant Sacré-Cœur	600 \$
Le Club du Bel Âge	1 000 \$
Le Versailles	600 \$
Les amis de St-Jean-Bosco	1 000 \$
Les amis de St-Joseph	1 000 \$
Les amis (es) du 83 Front	600 \$
Les Joyeux Copains	1 000 \$
Les Joyeux Lorettois	1 000 \$
Les Joyeux Retraités	1 000 \$
Les copains du grand Gatineau	600 \$
Le club âge d'or La bonne humeur	600 \$
Les Amis Populaires de M.-A.	1 000 \$
Les aînés du mercredi soir	1 000 \$
Les Aînés de St-Grégoire	600 \$
Le club âge d'or Fadoq St-Luc	1 000 \$
Le Centre du sourire	600 \$

TOTAL : **33 600 \$**

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	225 925 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-162*

CAUTIONNEMENT DE 50 000 \$ À LA CORPORATION GATINEAU 55 INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gatineau 55 inc. est l'organisme mandataire depuis plus de 30 ans pour l'organisation de la Gatineau Loppet;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une marge de crédit de 50 000 \$ est rendue nécessaire afin d'assurer la liquidité requise à la poursuite des activités courantes de la corporation;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière qui enregistrera la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, par voie de résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le cautionnement de la marge de crédit de 50 000 \$, pour une durée d'une année, sollicité par la Corporation Gatineau 55 inc. auprès de leur institution financière dans le but d'assurer la poursuite des activités courantes de la corporation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-163

SOUSSION 2008 SI 310 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE VÉHICULES - SERVICE DE POLICE - MONTANT TOTAL DE 28 657,77 \$ - CONTRAT DE 36 MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la location de véhicules pour une durée de 36 mois, le tout en conformité avec leur soumission respective au montant total de 28 657,77 \$, incluant les taxes, à savoir :

ANNEXE C

Lallier Automobile Hull inc., 981, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8 pour la location d'une automobile de marque Honda au montant total de 12 548,49 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission conforme reçue pour cette annexe.

ANNEXE D

Toyota Gatineau, 850, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 3R6 pour la location d'une automobile de marque Toyota au montant total de 16 109,28 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-515 – Police – Location de véhicules.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010, 2011 et 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21200-515-70405	6 847,09 \$	Enquêtes criminelles - Location de machineries et véhicules
04-13493	317,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-164
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-410

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL PAIE-MAÎTRE, FIRME FREEBALANCE INC. - 135 720,90 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise un logiciel pour la gestion et la production de la paie depuis la fusion;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel sera remplacé par un logiciel développé à l'interne;

CONSIDÉRANT le besoin de négocier une nouvelle entente avec FreeBalance inc. afin de nous permettre de continuer à exploiter le produit en place pour une période de 24 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la compagnie FreeBalance inc. pour une somme de 135 720,90 \$, incluant les taxes, pour une période de 2 ans, période qui nous permettra de finaliser le développement d'une application maison.

Le maire ou en son absence la maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de services.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30284-001-70410	129 708,90 \$	Logiciel de gestion - Ressources humaines - Logiciel
04-13493	6 012,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-165

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 54 - 90 200,79 \$ ET NUMÉRO 3 - 4 277,50 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 54 - 601 159,76 \$ ET NUMÉRO 3 - 63 552,11 \$ - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 53 - 3 100,21 \$ ET NUMÉRO 3 - 3 940,95 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 51 - 286 463,26 \$ ET NUMÉRO 2 - 2 027 631,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 54 et 3, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 54 et 3, les listes des réquisitions numéros 53 et 3 et les listes des embauches numéros 51 et 2.

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 54	Pièces de comptes à payer	90 200,79 \$	19 au 23 janvier 2009
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	4 277,50 \$	19 au 23 janvier 2009
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	601 159,76 \$	19 au 23 janvier 2009
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	63 552,11 \$	19 au 23 janvier 2009
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	3 100,21 \$	19 au 23 janvier 2009
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	3 940,95 \$	19 au 23 janvier 2009
Liste des embauches numéro 51	Embauche de personnel temporaire	286 463,26 \$	12 au 16 janvier 2009
La liste des embauches numéro 2	Embauche de personnel temporaire	2 027 631,01 \$	12 au 16 janvier 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

CE-2009-166 Adoptée
ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-01 POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 14 JANVIER 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-01 d'un montant de 651 452,03 \$ pour la période du 6 au 14 janvier 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-167 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-02 POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 JANVIER 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-02 d'un montant de 385 857,10 \$ pour la période du 15 au 21 janvier 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-168 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-56 - DEMANDE D'EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2023-197 -
2023-03-15

CONSIDÉRANT QU'une prime annuelle est exigée pour souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les avocats qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution, certains avocats touchés par la résolution ont quitté leur emploi à la Ville et que certains autres ont été embauchés, il y a lieu d'abroger la résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, que la Ville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocats employés de la Ville de Gatineau dans l'exercice de leurs fonctions.

De plus, que ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-56 en date du 11 janvier 2006.

Adoptée

CE-2009-169 SOUMISSION 2008 SI 309 - SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DORVAL, SEC (MICROSERV) - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 35 840,07 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Technologiques Dorval, sec (Microserv), 950, chemin Herron, Dorval, Québec, H9S 1B3 pour la fourniture et l'installation d'une unité de stockage pour un montant total de 35 840,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 janvier 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90004-001-70409	34 252,47 \$	Équipement informatique 2009 - Équipements
04-13493	1 587,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-170

SUBVENTION DE 7 400 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PLATEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 400 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Maxime Tremblay, président, 31, rue de l'Embellie, Gatineau, Québec, J9A 3B7, à titre de subvention pour les activités 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11403-972	2 700 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	4 700 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71484-692	4 700 \$		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11404-692		4 700 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-171

SUBVENTION DE 1 200 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - PROJET D'AIDE HUMANITAIRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbie Biehler, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour un projet d'aide humanitaire qui aura lieu du 18 février au 11 mars 2009 dans le cadre de leur 25^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette- De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	300 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-172

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de la Terrasse Lakeview, à l'attention de monsieur Sylvain Ouellet, 55, promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11403-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-173

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PARC CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Parc Champlain, à l'attention de monsieur André Royer, 5, rue des Algonquins, Gatineau, Québec, J9J 1A8, à titre de subvention pour leurs activités en 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11403-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-174

SUBVENTION DE 600 \$ - PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - DÉFI SKI - 19 FÉVRIER 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre des Petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le Défi ski Toshiba-Petits déjeuners qui aura lieu le 19 février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11413-972	600 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-175

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - FESTIPUCE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Mario Rollin, 1, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C7, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce qui aura lieu du 27 février au 1^{er} mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-176

SUBVENTION 100 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - CABINET DU MAIRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison de l'amitié de Hull – Magasin Partage Scolaire, à l'attention de madame Simone Charette, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, dans le cadre d'une aide financière pour leur Magasin Partage Scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-177

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité désigne monsieur le maire Marc Bureau à titre de représentant de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec pour un terme de six mois prenant effet le 16 mai 2009 jusqu'au 31 octobre 2009.

Adoptée

CE-2009-178

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DES WEST QUEBECERS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association régionale des West Quebecers, à l'attention de madame Nancy Peppy, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972-	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-179

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ACCÈS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole Accès, à l'attention de monsieur Pierre Gendron, 67, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-180

SUBVENTION DE 250 \$ - LES AMIS POPULAIRES DE MASSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Les Amis Populaires de Masson, à l'attention de madame Gisèle Tremblay, 284, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L9, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-181

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS AU SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME - 17 AU 19 MARS 2009 - QUÉBEC - 1 730 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer au Symposium international sur le développement durable du tourisme qui se tiendra à Québec du 17 au 19 mars 2009.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 730 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30023	1 730 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-182

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite augmenter le bassin de recrutement de personnel pour les postes d'opérateurs des usines de traitement des eaux du Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Outaouais procède à la mise en œuvre d'un programme de formation en gestion des eaux et requiert l'accès aux usines de traitement des eaux pour des visites d'exploration, de formation et d'éventuels stages spécialisés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le Cégep de l'Outaouais qui définit les termes et les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme pour la tenue de ces activités et ces visites.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-183

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVON CARRIÈRE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Yvon Carrière au poste de contremaître au Service des travaux publics.

Monsieur Yvon Carrière sera assujetti à une période d'essai de 6 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yvon Carrière sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Yvon Carrière est établi à la classe 2, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opérations des travaux publics - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-184

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE DUMONT AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de spécialiste en approvisionnement du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-074 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Dumont au poste de spécialiste en approvisionnement du Service des finances.

Monsieur Pierre Dumont sera assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Pierre Dumont sera celui de la classe 10, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.03 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 - Finances - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-185

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN DESCHAMPS AU POSTE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION DE L'ÉVALUATION - SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service de l'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Sébastien Deschamps au poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service de l'évaluation et des transactions immobilières.

Étant donné que monsieur Sébastien Deschamps occupe le poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service de l'évaluation et des transactions immobilières depuis le 5 novembre 2007, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de monsieur Sébastien Deschamps sera celui de la classe 10, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service de l'évaluation - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-186

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1578 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE BLONDIN AU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE DU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2008-1578 en date du 8 octobre 2008, le comité exécutif acceptait la promotion à l'essai et la permanence de madame Nathalie Blondin au poste de technicienNE comptable (poste numéro FIN-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs) du Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2008, madame Nathalie Blondin a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de commis administratif (poste numéro FIN-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs) du Service des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1578 adoptée le 8 octobre 2008 afin de réintégrer madame Nathalie Blondin au poste de commis administratif (poste numéro FIN-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs) du Service des finances.

Adoptée

CE-2009-187*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Blondin a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de commis, Finances (poste numéro FIN-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs) du Service des finances et que le poste de technicien comptable (poste numéro FIN-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des finances.

Abolition d'un poste syndiqué col blanc :

- Abolir le poste syndiqué col blanc de technicien comptable (poste numéro FIN-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de Division comptabilité-paie et assistant-trésorier du Service des finances.

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- Créer le poste de technicien à la comptabilité et à la paie (poste numéro FIN-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable, Comptabilité et contrôle interne du Service des finances.

Transfert d'un poste syndiqué col blanc :

- Transférer le poste d'agent à la comptabilité détenu par Carole Morin (poste numéro FIN-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Comptabilité et contrôle interne.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-188

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-29 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE HAMEL AU POSTE DE RESPONSABLE, PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait en date du 14 janvier 2009, par sa résolution numéro CE-2009-029, la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Hamel au poste de responsable, Parcs et espaces verts au Service des travaux publics et qu'une erreur s'est glissée dans le texte du premier paragraphe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2009-029 en date du 14 janvier 2009 à l'effet de remplacer le premier paragraphe par le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc Philion a obtenu le poste de chef de division, Parcs et espaces verts au Service des travaux publics et que le poste de responsable, Parcs et espaces verts (poste numéro STP-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres) est devenu vacant : »

Adoptée

CE-2009-189

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME RAMANA ZANFONGNON AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS, DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUES - SECTION INFO-TERRITOIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) de projets, Démographie et statistiques à la Section info-territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Ramana Zanfongnon au poste de chargée de projets, Démographie et statistiques à la Section info-territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Madame Ramana Zanfongnon est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Ramana Zanfongnon sera celui de la classe 12, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61320-112 – Section info-territoire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-190

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANGELINA DE SOUSA AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Angelina De Sousa au poste de commis administratif au Service de l'environnement.

Madame Angelina De Sousa est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Angelina De Sousa sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-191

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-89 - RETRAITE DE MONSIEUR PAUL-ANDRÉ ROY - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la date de retraite de monsieur Paul-André Roy était erronée dans la résolution numéro CE-2009-89 en date du 21 janvier 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2009-89 en date du 21 janvier 2009 concernant la retraite de monsieur Paul-André Roy dans le but de remplacer la date de retraite du 1^{er} mai 2009 par le 1^{er} juin 2009.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Paul-André Roy, coordonnateur au transport	Service de l'ingénierie	21 ans et 7 mois	1 ^{er} juin 2009

Adoptée

CE-2009-192*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1928 - MODIFICATIONS AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES - SERVICE DES FINANCES ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1338 en date du 9 décembre 2008, acceptait les modifications aux structures organisationnelles du Service des finances et de la Direction générale et qu'une erreur s'est glissée au numéro d'un poste syndiqué col blanc pour le Service des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1928 en date du 9 décembre 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-1338 en date du 9 décembre 2008 modifiant les structures organisationnelles du Service des finances et de la Direction générale afin de corriger le numéro du poste de commis, Finances (poste numéro FIN-BLC-070 au plan d'effectifs des cols blancs) pour (poste numéro FIN-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-193

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-795 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS MAXIME COURCHESNE, NICOLAS HOULE, LUC MEILLEUR ET GUY DAGENAI AU POSTES DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité acceptait, par sa résolution numéro CE-2008-795 en date du 14 mai 2008, la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Nicolas Houle au poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-025 au plan d'effectifs cadres);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Houle a demandé au Service des ressources humaines de se prévaloir de l'article 33.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de lieutenant (poste numéro INC-POM-018 au plan d'effectifs des pompiers - pompières) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-795 en date du 14 mai 2008 afin d'abroger la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Nicolas Houle au poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie et de réintégrer monsieur Nicolas Houle à son poste de lieutenant au Service de sécurité incendie.

Adoptée

CE-2009-194

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-874

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC DESROCHERS AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'un poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-025 au plan d'effectifs des cadres) est devenu vacant suite à la réintégration de monsieur Nicolas Houle à son poste de lieutenant (poste numéro INC-POM-018 au plan d'effectifs des pompiers-pompières) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Desrochers au poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie.

Monsieur Marc Desrochers est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement, d'une part, à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des employés cadres de la Ville de Gatineau, et d'autre part, à la réception de la preuve d'obtention du grade d'officier II au plus tard dans les deux années suivant sa date d'entrée en fonction.

Monsieur Marc Desrochers sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 – Combat des incendies - État major - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-195

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROCH PELLETIER AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉCUREUR D'ÉGOUT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) d'écureur d'égout au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-105 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Roch Pelletier au poste d'opérateur d'écureur d'égout au Service des travaux publics.

Monsieur Roch Pelletier est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Roch Pelletier sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Entretien réseau d'égout – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-196

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN LEFRANÇOIS AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-257 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Christian Lefrançois au poste de journalier I au Service des travaux publics.

La date d'entrée en fonction de monsieur Christian Lefrançois sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Christian Lefrançois sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Ce poste revient de plein droit à monsieur Christian Lefrançois car en vertu de l'annexe A15, ce poste doit être offert à un titulaire du poste de préposé aux arénas en date de la signature de la convention collective des cols bleus (30 juin 2005).

Monsieur Christian Lefrançois a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagement – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-197

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103918

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103918 a eu une attitude et a tenu des propos inacceptables envers son supérieur immédiat lors de l'événement du 4 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'il a porté atteinte à son autorité à deux reprises en mentionnant qu'il ne respecterait pas une consigne;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une récidive pouvant être invoquée contre l'employé 103918 conformément à l'article 9.10 de la convention collective;

CONSIDÉRANT la nature répétitive du manquement dans l'historique de l'employé 103918;

CONSIDÉRANT l'absence de repentir et de regret;

CONSIDÉRANT le peu de sérieux que l'employé 103918 accorde aux politiques municipales ainsi qu'aux valeurs organisationnelles, notamment le respect;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de 30 jours sans traitement à l'employé 103918.

Les dates de la suspension seront déterminées par la direction du Service de l'environnement en collaboration avec la direction du Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2009-198

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103918

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103918 a tenu des propos inacceptables envers ses supérieurs lors de l'événement du 8 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une deuxième récidive en partie pouvant être invoquée contre l'employé 103918 conformément à l'article 9.10 de la convention collective;

CONSIDÉRANT la nature répétitive du manquement dans l'historique de l'employé 103918;

CONSIDÉRANT le peu de sérieux que l'employé accorde aux politiques municipales ainsi qu'aux valeurs organisationnelles, notamment le respect;

CONSIDÉRANT le peu de collaboration de l'employé 103918 lors de la rencontre disciplinaire dans les propos qu'il a tenus envers la Ville;

CONSIDÉRANT le peu de sérieux que l'employé 103918 accorde aux mesures disciplinaires qui lui ont été imposées dans le passé;

CONSIDÉRANT l'absence de volonté de l'employé 103918 à corriger son comportement;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de dix jours sans traitement à l'employé 103918.

Les dates de la suspension seront déterminées par la direction du Service de l'environnement en collaboration avec la direction du Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2009-199

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RENÉ INKEL AU POSTE DE TECHNICIEN EN DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien en dessin assisté par ordinateur au Service de l'ingénierie (poste numéro ING-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur René Inkel au poste de technicien en dessin assisté par ordinateur au Service de l'ingénierie.

Monsieur René Inkel est assujéti à une période d'essai de six mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur René Inkel sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-70025-002 – Honoraires professionnels pour les parcs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2009.

Adoptée

CE-2009-200*

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO HAREL AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Janusz a pris sa retraite à titre de directeur du Service de police le 30 juin 2007;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Raymond Chabot afin d'assister le Service des ressources humaines dans le recrutement de candidats pour le poste de directeur du Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la promotion et la permanence de monsieur Mario Harel à titre de directeur du Service de police.

Monsieur Mario Harel est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Mario Harel est établi à la classe 9, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-116 – Service de police – Réguliers – Cadres.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif